AlpesLab

L' Atelier Libre, Pédagogique, Éco-responsable et Solidaire – Laboratoire des Artisans Bienveillants

PROCÈS VERBAL ASSEMBLÉ GÉNÉRALE CONSTITUTIVE

Rédigé le 11 / 12 / 2025 à Ugine

Association : AlpesLab

Date : 11/12/2025

Heure : 14h00

Lieu : 10 Rue des Fontaines 73400 Ugine

1. Ouverture de la séance

L'assemblée est ouverte à 14h, sous la présidence de Laura Caroline Aubert, initiatrice du projet.

Les participants confirment leur volonté de se réunir en Assemblée Générale Constitutive afin d'examiner le projet associatif et de décider de la création d'une association loi 1901.

2. Présentation du projet associatif

Le président de séance présente le projet global :

- création d'un FabLab / tiers-lieu dédié à la fabrication numérique, au développement créatif et aux projets citoyens
- mise en place d'activités sociales, d'ateliers, de permanences et de médiation numérique
- ouverture d'une matériauthèque et d'une boîte à livres
- possibilité d'organiser des événements culturels, notamment à portée inclusive et LGBTQIA+
- volonté de devenir un lieu ressource pour l'innovation, l'inclusion et le réemploi.

Les personnes présentes expriment leur soutien au projet.

3. Lecture, discussion et adoption des statuts

Le projet de statuts, rédigé par Laura Caroline Aubert, est lu intégralement.

Les remarques formulées par le future trésorière pressenties sont présentées :

- demandes de précisions sur les activités sociales et culturelles,
- clarifications rédactionnelles,
- ajustements mineurs sur les articles relatifs au fonctionnement interne.

Après discussion et intégration des modifications, les statuts sont adoptés à l'unanimité.

4. Décision de créer l'association

L'assemblée discute :

- des activités à mettre en place dès le passage en association,
- des modalités d'accès au public,
- des aménagements nécessaires dans les locaux,
- des possibilités de subventions et d'agréments (CAF/EVS, JEP, Région, Département, ANCT, etc.).

À l'issue des échanges, l'assemblée décide officiellement de constituer une association régie par la loi du 1er juillet 1901.

5. Élection du Bureau

Conformément aux statuts adoptés, l'assemblée procède à l'élection du premier Bureau.

Sont élues, à l'unanimité :

Présidente et Secrétaire (cumul des fonctions) : Laura Aubert

Trésorière : Christiane Baldibia

Aucune autre personne n'est élue au Bureau à ce stade.

Les personnes élues acceptent leurs fonctions.

6. Mandats pour les formalités

L'assemblée mandate la Présidente pour :

- déclarer l'association en préfecture,
- réaliser toutes formalités administratives liées à la création,
- publier la déclaration au Journal Officiel,
- ouvrir un compte bancaire au nom de l'association,
- déposer les premières demandes de subventions et de financements.

7. Questions diverses

Sont évoqués :

- la stratégie de communication (réseaux sociaux, affichage, site web),
- l'organisation future d'ateliers, événements et permanences,
- l'intégration future de nouveaux membres actifs ou membres du bureau lorsque cela sera possible.

Aucune autre question n'est soulevée.

8. Clôture de la séance

La séance est levée à 17h30.

Fait à Ugine, le 11 / 12 / 2025 en 3 exemplaires originaux

Signatures des membres fondateurs :

Le·a Président·e et Secrétaire : _____ (Laura Aubert)

Le·a Trésorier·e : _____ (Christiane Baldibia)